Saint-Médard-sur-Ille	18 novembre 2026
Délibération 2026-73	

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20261118-202673-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 18 novembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Laurie CHADEAU, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND.

Absents : Madame Marie-France HUNAULT ayant donné pouvoir à Madame Josianne DETOC, Monsieur Tristan LE HEGARAT ayant donné pouvoir à Monsieur Gildas BOUREL, Madame Isabelle JARJAILLE ayant donné pouvoir à Madame Anne-Sophie LAINNEME.

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR.

2026-73 REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE

La chaudière de l'école présente depuis plusieurs années des signes important de vétusté. Par ailleurs, les pièces permettant son entretien et son maintien en fonction ne sont pour certaines plus fabriquées.
Enfin, les retours des professionnelles contacté pour son entretien et sa réparation, indiquent que son remplacement est urgent.

Aussi, considérant son ancienneté, sa vétusté et les difficultés croissantes rencontrées afin de la maintenir en état de fonctionnement, des démarches visant à son remplacement ont été engagées.

La société AL CHAUFFAGE PLOMBERIE a présenté une offre répondant à la demande, celle-ci est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme Anne-Sophie LAINNEME, M LE FERRAND, Mme JARJAILLE) :

- **Approuve** la proposition de la société AL CHAUFFAGE PLOMBERIE pour un montant de 23 148,84€ HT soit 27 778.61€ TTC.
- **Autorise** M LE MAIRE à signer le devis.

Le Maire
N. BOURNONVILLE

MAIRIE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE 35

Le Secrétaire de séance